

N° 158/2009 -	Appel d'offres ouvert – CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE ENTRE LE BOULEVARD CHARLES DE GAULLE ET LE BOULEVARD DES FERRIERES ET AMENAGEMENT DU BOULEVARD CHARLES DE GAULLE - Autorisation de signature du marché
---------------	--

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Le boulevard Charles de Gaulle, situé sur la Commune du MUY, est une voie très fréquentée du fait de l'implantation de plusieurs structures importantes le long de cette route : collège, écoles maternelle et élémentaire, maison de retraite, complexe sportif. Par ailleurs, la future Maison de la Jeunesse doit également être construite dans ce secteur. Cette artère menace donc, à court terme, de ne plus être adaptée au trafic routier, les usagers pouvant rencontrer des difficultés à l'emprunter en toute sécurité (trottoirs inexistant, rue étroite à certains endroits, débouché sur le boulevard des Ferrières dangereux...).

Aussi, la Ville a décidé de réaménager totalement cette voie et d'en améliorer la sécurité par la création d'une nouvelle route reliant le boulevard Charles de Gaulle au boulevard des Ferrières.

S'agissant de travaux importants, il y avait lieu de procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert à tranches conditionnelles passé suivant les dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics, afin de désigner un prestataire pour réaliser cette opération.

Sur cette base, une consultation a été lancée le 23 juillet 2009. A l'issue de la date limite de réception des offres, soit le 28 septembre 2009 à 11 h 00, sept candidats ont remis une offre.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 20 octobre et 05 novembre 2009 pour examiner les offres et attribuer le marché.

Suite à l'examen approfondi des propositions, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché au groupement COLAS / EGTE SERRADORI.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces prestations et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir entre la Ville du MUY et le groupement COLAS / EGTE SERRADORI, dont le mandataire est la société COLAS de LES ARCS (83460) – Centre Jean-François Les Arcs – Boulevard de Peymarlier, pour un montant global forfaitaire de 623.268,40 Euros Hors Taxes (745.429,01 € TTC), décomposé de la manière suivante :

-Tranche ferme : 178.988,60 € HT, soit 214.070,37 € TTC

-Tranche conditionnelle : 444.279,80 € HT, soit 531.358,64 € TTC

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces prestations et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir entre la Ville du MUY et le groupement COLAS / EGTE SERRADORI pour un montant global forfaitaire comme indiqué ci-dessus.